



**F**édération  
**S**yndicale  
**U**nitaire

**AGORA**

Bulletin trimestriel de la FSU Gironde  
N° 112 septembre octobre novembre 2023

[www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)



**Face aux urgences :  
sortir de notre impuissance politique**

## SOMMAIRE

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Loi plein emploi
- Page 3 : Dispositif AVENIR PRO
- Page 4 : Le consentement, ça s'apprend !
- Page 5 : Les dernières manifs...
- Page 6 : Le Service Public, pour faire société
- Page 7 : Quelques repères...
- Page 8 : Les syndicats de la FSU33

F.S.U. Gironde

44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux

[fsu33@fsu.fr](mailto:fsu33@fsu.fr)

Site :

[www.fsu33.fsu.fr](http://www.fsu33.fsu.fr)

N°ISSN: 1278-8635

N° CPPAP: 0525 S 08131

Directeur de la Publication :  
Alain Reiller.

44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux

Prix 0,80 euros

Imprimé KORUS IMRIMERIE  
39, rue du Brétail  
33320 EYSINES

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations Vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

Souhaitons-nous des actes forts face à l'urgence climatique ? En coulisse de la COP 28 des centaines de lobbyistes des énergies et combustibles fossiles s'activent auprès des délégations internationales pour continuer à polluer et renforcer les industries pétrochimiques, financières ou agroalimentaires.

N'avons-nous pas été des millions dans la rue à dire non à une réforme des retraites injuste, brutale et sexiste ? Le gouvernement la passe en force.

Enseignons-nous le vivre ensemble, la tolérance et la solidarité ? Nous voyons avec consternation la multiplication des démonstrations de force de groupuscules d'extrême-droite aux discours racistes, haineux et aux méthodes violentes qui alimentent un climat de plus en plus pesant.

Côté école, exigeons-nous de pouvoir assurer l'accès à des savoirs exigeants et émancipateurs pour toutes et tous les élèves ? Voulons-nous des conditions favorables à un apprentissage collectif permettant le vivre ensemble et combattre résolument les déterminismes sociaux ? On nous répond par un « choc des savoirs » passéiste, réactionnaire violent et injuste pour les élèves, notamment les plus fragiles, brutal et autoritaire pour les personnels. Des milliers de jours de classes sont perdus faute de remplaçant.es et des centaines d'élèves en situation de handicaps n'ont pas d'accompagnateur.trices. Avec la réforme des Lycées Pro, c'est moins d'école et d'enseignant.es pour plus d'entreprises, d'externalisation des missions et de management... Dans quel But ? Pour livrer une main d'œuvre flexible et bon marché au patronat local.

Rendre attractifs les métiers de l'enseignement ? Le ministère a trouvé la solution ! Il recrute chez votre boulanger.e préféré.e ! Pour un métier payé une bouchée de pain, c'est normal de finir emballé.e autour d'une baguette !

Une chose est claire par contre. Ils veulent nous décourager ! Mais il nous reste un réservoir de colère et de potentialités d'actions, ne l'oublions pas ! Le mouvement des retraites a inscrit dans les esprits la crédibilité et la légitimité des syndicats, notamment quand ils sont unis. Aujourd'hui le syndicalisme a de grands défis à relever !

Les enseignant.es qui sont en grève reconductible au Maroc, en Belgique ou au Québec, les salarié.es de l'automobile aux États-Unis ou celles du textile au Bangladesh montrent la force du syndicalisme et de la mobilisation par la grève. Apportons leur tout notre soutien et construisons ici aussi des perspectives. **Nous serons en grève le 1<sup>er</sup> février** pour exiger des salaires réellement revalorisés, de meilleures conditions de travail et une école avec des moyens pour fonctionner.

Cette grève doit participer à la construction d'un rapport de force pour inverser la tendance pour le service public national d'éducation seul garant de justice sociale sur tous les territoires mais pas seulement. Car notre syndicalisme doit se doter vite d'une vraie stratégie politique. Nous vous proposons alors d'en discuter, lors de la visio-conférence le jeudi 11 janvier 2024 de 20 heures à 21h30, avec **Karel Yon** sociologue chargé de recherche CNRS au laboratoire « Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES) » de Nanterre. Il est spécialiste des mouvements sociaux et des syndicats.

**Laurence Laborde, Catherine Dudes, Alain Reiller,**  
Co-Secrétaires Départementaux

*Édito*

# Loi « PLEIN EMPLOI » et création de FRANCE TRAVAIL



## UNE MACHINE DE GUERRE CONTRE LES DROITS DE NOS USAGER·ÈRES ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs mois maintenant, E. Macron prétend que le pays est au bord du plein emploi et qu'il suffirait de « remettre au travail » les derniers réfractaires pour y parvenir. Il suffirait de « traverser la rue » pour que le chômage soit au plus bas de notre histoire récente ! A l'unisson du patronat, nos dirigeant·es insistent sur le nombre famineux d'offres d'emploi non pourvues. Pourtant, en consultant le site pole-emploi.fr, on constate que seulement 20% de ces offres sont des emplois en CDI à temps plein alors que 80% de ces offres, concernent des emplois précaires, en CDD et/ou à temps partiel. C'est [une réorganisation du service public de l'emploi et de l'insertion qui se joue](#). Pôle emploi change de nom pour devenir France Travail.



### Le plein emploi ? Un effet de com' à marche forcée !

Au-delà de la communication gouvernementale, c'est environ 10 millions de personnes (privé·es d'emploi inscrit·es à PE, précaires, allocataires du RSA non-inscrit·es, jeunes...) qui sont concernées par les mesures contenues dans le projet de loi « Plein emploi » qui, après un passage express au Sénat en juillet, à l'Assemblée Nationale le 10 octobre, en Commission Paritaire le 23 octobre, doit repasser le 9 novembre au Sénat et à l'Assemblée nationale fin novembre 2023.

Après avoir refusé, en accord avec les employeurs « en difficulté de recrutement », de poser la question des salaires et des conditions d'emploi et de travail de ces secteurs (Hôtellerie/Restauration, Aide à la personne...), le gouvernement a trouvé la solution. Avec sa minorité présidentielle et l'aide des député·es LR de l'Assemblée, il force la main des plus fragiles de la population pour qu'ils prennent des postes sous-payés et/ou avec des conditions de travail très dégradées. **C'est la substance du projet de loi et de la mise en place de France Travail.**

**C'est donc l'ensemble du monde du travail qui est attaqué par le gouvernement, au seul profit des employeurs, par le biais :**

- de la casse des lycées professionnels,
- la destruction morceaux par morceaux de l'Assurance Chômage,
- la suppression complète du projet professionnel de nos usager·ères, sacrifiant ainsi le CEP Conseil en Evolution Professionnel sur l'autel des besoins immédiats des employeurs,
- la casse du service public de l'emploi avec la mise en place de France Travail,

les mesures sur la main d'œuvre étrangère prévues dans la loi immigration

### Quel avenir pour les personnels de Pôle emploi et du « Réseau pour l'emploi »

Avec quatre niveaux de gouvernance - national, régional, départemental et local. France Travail (ex Pôle Emploi) sera le chef d'orchestre avec la lourde responsabilité de fournir tout le réseau en logiciels communs pour assurer une inscription, un diagnostic et un suivi partagé des demandeurs d'emploi, avec le risque de fuite des données partagées en masse.

Il est difficile de dire ce que deviendront les personnels de Pôle emploi, futur France Travail et des autres institutions qui composeront le Réseau pour l'emploi (Missions Locales, Cap emploi, Conseils départementaux etc..). La présence amplifiée des collectivités territoriales (régions et Conseils départementaux, communautés de communes) dans la gouvernance aura forcément des conséquences sur les choix du futur établissement et donc sur ses personnels.

**La mise en concurrence des différents opérateurs aura aussi des conséquences néfastes sur les conditions de travail de toutes et tous, en renforçant la politique du résultat aux conséquences délétères pour les agent·es. Tous les métiers actuels seront impactés par la mise en place de France Travail : l'accompagnement, l'orientation spécialisée (psychologues du travail), le service aux entreprises, la gestion des droits et le management.**

Nos métiers consistent à prendre en charge des publics fragiles en les accompagnant le mieux possible dans la réalisation de leur projet professionnel, leur recherche d'emploi, leur reconversion. **C'est tout le contraire de la philosophie gouvernementale avec sa loi « Plein emploi » et la création de France Travail.** Opposés à la coercition et partisans de la relation de confiance avec nos usager·ères, Le SNU Pôle emploi est opposé à cette loi.

# Dispositif « AVENIR PRO »

## Quels moyens pour cette politique ?

Les règles actuelles d'indemnisation sont issues des dernières décisions gouvernementales de décembre 2022, que nous avons combattues en leur temps et sont valables jusqu'au 31 décembre 2023. Le gouvernement souhaite aller plus loin et serrer encore plus la vis, estimant que les économies déjà réalisées sur le dos de l'indemnisation des privés d'emploi ne sont pas suffisantes. Les organisations syndicales ont d'ores et déjà annoncé qu'elles refusaient l'approfondissement de cette politique qui a renforcé la précarité et l'appauvrissement des plus fragiles de la population.

**Quant au financement de France Travail**, c'est justement ce tour de vis supplémentaire sur les règles d'indemnisation qui financera sa création (prévision du coût de 2,2 à 2,7 milliards d'euros en cumulé sur trois ans). Les économies se feront sur le dos de l'Assurance Chômage et sur le budget de PE la solution est toute trouvée : l'appel au privé, via l'augmentation prévue du recours aux OPP (Opérateurs Privés de Placement) !

*Le SNU TEFI Pôle Emploi FSU est fortement opposé à cette loi qui réorganise le service public de l'emploi*

En lien avec la réforme des lycées professionnels et le projet de loi « pour une nouvelle société du travail et de l'emploi » et France Travail. Tout est lié.

**L'objectif affiché** : c'est un accompagnement intensif par un conseiller Pôle emploi, pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études à l'issue de leur dernière année de lycée professionnel (CAP et Bac Pro). Ce dispositif a démarré sur l'année 2021-2022 pour la Nouvelle Aquitaine avec la présence d'un conseiller pôle emploi dédié à 90 % de son temps dans les classes pour les élèves de terminale dans 10 lycées sur les 3 académies NAQ, dont 4 lycées en Gironde (Philadelphie Pessac, J Brel à Lormont, Tregey Bordeaux, Dupérier à St Médard en Jalles).

Sur 2022-2023, Avenir Pro concerne 21 lycées professionnels en NAQ, mais sur seulement 54 classes (13 CAP et 41 Bac Pro = 720 élèves). Sur l'année 2023-2024, A partir de janvier 2024, 21 lycées en NAQ, mais cette fois sur l'ensemble des classes de dernière année de CAP et Bac Pro. Sur L'académie de Bordeaux il est prévu que 8 lycées soient concernés sur le dispositif (le choix des lycées est en cours d'arbitrage).

Enfin, une généralisation complète du dispositif Avenir Pro dès janvier 2025 pour tous les lycées professionnels en France ! Les sessions d'intervention seraient co-construites avec les équipes pédagogiques des établissements ... Concrètement il s'agit pour les conseillers Pôle emploi de proposer sur le temps scolaire, en présence d'un enseignant, l'offre de service existante aux demandeurs et demandeuses d'emploi adaptée aux lycéens (ateliers, préparations aux techniques de recherche d'emploi, découverte du marché du travail et des secteurs en tension, acquérir « une posture et savoir être professionnels » ... !). Il est prévu d'ouvrir à des prestataires externes ou la Mission locale ces interventions prochainement.

Avenir Pro est un accompagnement collectif et individuel jusqu'à l'obtention du diplôme, mais aussi après le diplôme avec un suivi du devenir des jeunes. Cette Expérimentation est pilotée par Sciences Po Paris et Pôle emploi en partenariat avec l'Education Nationale (**les résultats de l'évaluation seront connus mi-2024 pour les jeunes sortis du système scolaire en 2022**). Il s'agit d'une étude visant à comparer des cohortes de jeunes ayant été accompagnés dans le cadre « d'Avenir Pro » par un conseiller Pôle emploi avec un tirage au sort, et des cohortes de jeunes qui seraient sortis du lycée sans avoir été accompagnés par Avenir Pro.

L'objectif étant d'évaluer l'effet d'un accompagnement par Pôle emploi de jeunes lycéens et lycéennes sur la sortie vers l'emploi avec un groupe témoin de lycéens n'ayant pas bénéficié d'accompagnement. Dans le suivi des cohortes de juin 2022, il s'avère que 1 jeune/2 a repris ses études et on ignore à ce jour le nombre de jeunes ayant trouvé un emploi et l'efficacité de cet accompagnement.

Vous aurez constaté que, sans attendre l'évaluation du dispositif, sa généralisation est déjà prévue à la rentrée prochaine et permettre à d'autres acteurs privés d'intervenir dans les lycées. L'idéologie est bien de préparer très tôt les jeunes à l'entreprise (trop tôt ? la moitié reprenant finalement des études), voire de les dissuader de reprendre des études pour au plus vite fournir de la main d'œuvre bon marché aux employeurs, et surtout dans les métiers en tension, où on le sait les conditions de travail difficiles et les bas salaires expliquent ce pourquoi ils sont en tension justement.

Preuve en est qu'il s'agit bien d'une idéologie politique, à l'instar des bureaux entreprises dans les lycées, qui est d'abord de fournir de la main d'œuvre bon marché à des secteurs qui peinent à recruter, au détriment du temps dédié à une formation initiale des futurs citoyens.nes.

# Le consentement, ça s'apprend !



Le consentement est une notion importante qui doit être abordée dans le cadre de l'enseignement à la sexualité (EAS) dont la circulaire de rentrée 2023 rappelle qu'il « contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité ». Selon les textes, cet enseignement devrait figurer dans tous les projets d'école et d'établissement et chaque élève devrait bénéficier de 3 séances annuelles par groupe d'âge. Une enquête annuelle par école ou établissement est censée en vérifier l'effectivité. Dans les faits, les blocages sont encore nombreux, sur le sens de ces séances, leur organisation et la formation des équipes.

Le 1er mars 2023, le Planning Familial, Sidaction et SOS Homophobie ont d'ailleurs attaqué l'État pour le contraindre à appliquer la loi de 2001 et donner réellement les moyens aux équipes de mettre en œuvre les trois séances annuelles. Certaines de leurs recommandations sont reprises dans la circulaire de rentrée 2023.

Rappelons que 37 % des femmes disent avoir déjà subi des rapports sexuels non-consentis\* et 81 % des répondant.e.s déclarent avoir subi les premières violences sexuelles avant l'âge de 18 ans et 21 % avant 6 ans\*\*.

C'est pourquoi en Gironde nous sommes rapprochées des militantes de la Planning Familial pour réfléchir sur la notion de « consentement », organiser un stage syndical pour mieux définir et appréhender ce sujet délicat dans un contexte d'inégalités de genres.

Car aborder cette notion clé du discours féministe contemporain est émancipateur pour les enseignant.es comme pour les élèves. Le patriarcat, les normes sociales, façonnent aussi nos vies intimes. Les hommes et les femmes ne consentent pas exactement de la même façon à des rapports sexuels : cela oblige interroger nos propres représentations avant d'aborder cette notion avec des élèves. Cette réflexion s'est amorcée à partir l'ouvrage de Manon Garcia "La conversation des sexes". Cette philosophe nous offre une compréhension du concept de consentement et explique à quelles conditions il peut être un outil d'émancipation et une invitation à une nouvelle conversation érotique entre égaux. Cela recoupe la définition qu'en donne l'ONU femmes : il doit être enthousiaste, donné librement, informé, spécifique et réversible.

Préparé sur un an, ce stage a réuni plus de 90 collègues -enseignant.es, infirmières, AS, AESH, CPE, psychologues, ce qui dénote un fort intérêt pour le sujet et représente une belle occasion

syndicale de construire du fédéral. Soucieuses de nous inscrire dans une démarche d'éducation populaire, nous avons proposé plusieurs initiatives pour rencontrer des collègues et les associer à la préparation, et ainsi tissé des liens fertiles dans un processus de formation amené à se poursuivre.

Pendant la journée de stage, l'usage de la méthode de Delphes a permis de faire participer les stagiaires seul.es puis en situation de coopération progressive pour trouver un consensus sur la définition du consentement. Les énoncés produits ont été ensuite affichés et ont lancé les discussions pour le reste de la journée.

Les stagiaires ont été aussi invité.es à se positionner lors d'un débat mouvant à partir de phrases comme « Il faut davantage éduquer les filles que les garçons au consentement » puis à exposer les raisons de leur choix.

Inspirée par cette technique, une étudiante en design nous a présenté un plateau de jeu de la ligne, qui sert de support à un débat entre élèves. Les collègues du primaire ont cherché des phrases adaptées aux débats des plus jeunes : « Je peux faire des chatouilles à tout le monde » ou « tout le monde peut me faire des chatouilles ».

En maternelle, nous avons transposés des situations vécues dans des saynètes jouées à l'aide de marottes : « Est-ce qu'on peut toucher les oreilles de petit lapin quand on veut ? ». Il nous a semblé important de différencier les situations en fonction de l'âge des élèves : aider les plus jeunes à se connaître, à savoir ce qu'ils aiment, veulent pour être en capacité de dire NON / JE NE SAIS PAS / OUI, et apprendre aux plus grands à tenir compte de l'autre, à se mettre à sa place. Et aussi instituer des règles en début d'année et en construire d'autres avec les élèves. En tant qu'enseignant.es, avoir une attitude en accord avec ce qu'on leur propose : demander si

on peut les toucher, par exemple leur prendre la main, les habiller. Et inversement leur dire clairement que nous ne souhaitons pas qu'ils/elles nous tapotent pour nous demander quelque chose par exemple...

Ce stage a été l'occasion de mutualiser nos lectures, nos ressources en littérature jeunesse. Nous avons aussi partagé des expériences : une infirmière a témoigné de la façon dont elle avait abordé le consentement auprès d'une classe de CE1-CE2, où certains garçons avaient des gestes déplacés envers les filles. Elle a ainsi abordé la notion d'intimité, qu'elle a élargi aux concepts de bon ou mauvais secret, que l'on peut partager avec un adulte de confiance pour se protéger. Elle a conçu un jeu sous forme de questions / réponses pour comprendre ce qu'est le consentement et les différentes manières de dire « oui » ou « non »

Travailler cette notion avec les élèves est aussi une manière de libérer leur parole sur les violences qu'ils peuvent subir. Elle permettrait de multiplier les personnels ressources dans les établissements. En Aquitaine il semblerait qu'un plan de formation soit engagé auprès des collègues de SVT pour qu'ils deviennent des relais sur cette question. Mais cette notion de consentement est bien plus large et mériterait de devenir un fil rouge des programmes si on veut vraiment voir reculer les VSS. Nous avons acté lors de ce stage la volonté commune de poursuivre ensemble cette dynamique de formation par des soirées débat, du théâtre forum, des stages.

*Carla Chaumeil, Edith Brunel,  
Laurence Laborde, Catherine verdier*

*\*rapport HCE 2023 sur l'état du sexisme en France*

*\*\* enquête de l'Association mémoire traumatique et victimologie 2015*

Dans le second degré, les collègues ont proposé des exemples concrets visant à intégrer cette notion dans des séquences disciplinaires ou à travers des propositions extra-disciplinaires. Pour l'instant ces questions restent l'apanage des infirmières et de quelques collègues, souvent militant-es par ailleurs, qui organisent des temps dédiés.

Lors d'échanges avec nos collègues la question des violences subies par nos élèves est apparue et nous avons décidé d'y consacrer un temps pendant le stage : une assistante sociale a donné des pistes pour faire émerger la parole des enfants, être en capacité de l'entendre et identifier les relais nécessaires.

Le besoin de formation sur cette question est encore énorme. Il nous faut le prioriser, comme le préconise l'IGESR (juillet 2021) dans ses recommandations : mieux cerner l'éducation à la sexualité et renforcer la formation des équipes.

L'ensemble des ressources du stage est disponible ici :



*Manifestation contre les VSS samedi 25 novembre 2023*



*Manifestation contre la loi anti-immigration vendredi 22 décembre à l'appel de plus de 70 OS, orgas et partis politiques*



*Manifestation pour la paix juste et durable, tous les samedis, Parvis des Droits de l'Homme*



# Le Service Public pour faire société

## 1- PLF 2024, emploi public : des choix financiers et politiques

### Affaiblissement des services publics

Après la création de 10 764 emplois dans la Fonction publique d'État en 2023 – une première depuis 2017 – le solde est à nouveau positif avec 8 273 emplois supplémentaires annoncés pour 2024. Les créations concernent essentiellement la sécurité, la justice et l'armée. Pour tenir son engagement de stabilité de ces emplois sur l'ensemble du quinquennat, il faudra que le gouvernement en supprime massivement dans les 3 prochaines années. Cela ne répond pas aux enjeux sociaux (dont Éducation-Formation, Santé, Recherche, Jeunesse, Culture ...), ni aux nécessaires réductions des inégalités et aux besoins liés à la bifurcation écologique (+ 738 ETP pour 2024).

### Contractualisation de la Fonction publique

L'affichage de 8 273 ETP supplémentaires n'équivaut pas à des créations de postes de fonctionnaires, puisqu'il intègre également des emplois de contractuel-les pérennes.

### Des choix sans effet sur l'économie

Le gouvernement poursuit la logique néolibérale de baisse et/ou de suppression de recettes pérennes au bénéfice des plus riches entreprises et particuliers, compensée par une limitation des dépenses publiques. Cela conduit à des difficultés de fonctionnement de nombreux services publics et des conditions de travail dégradées pour leurs agent-es. En se privant durablement de recettes, le gouvernement menace de manière pérenne la capacité à financer les politiques publiques, mais aussi à répondre aux crises à venir.

Au-delà de ces orientations budgétaires délétères, l'usage rapide du 49.3 pour faire adopter ce budget en court-circuitant les débats, les amendements adoptés, signent l'effacement de la démocratie parlementaire et le mépris gouvernemental des besoins et attentes du pays.

## 2- Fiscalité du capital : le nirvana des rentiers

Les effets des réformes Macron presque introuvables pour l'investissement sauf pour la perte de recettes de l'État, pour les profits des très riches et pour la hausse des inégalités.

Le rapport d'évaluation de France Stratégie d'octobre 2023 sur l'impact des réformes baissant la fiscalité du capital, n'a pas détecté d'effets vertueux sur l'économie réelle. Pis, la suppression de l'ISF aurait coûté selon ce rapport 4,5 milliards d'euros au budget 2022. Sur 5 ans 22,5 Mds, soit un tiers du budget 2023 de l'Éducation nationale, Jeunesse et Sport.

Concernant le prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les dividendes, l'institut a notamment détecté « un surcroît de versement de dividendes, qui s'ajoute à l'effet propre du PFU ». Jackpot pour les actionnaires, en somme.

### Les dividendes dix fois moins taxés que le travail

Une récente étude de l'OCDE a mesuré que, dans la quasi-totalité des pays de l'organisation, les revenus du capital sont moins taxés que les revenus du travail. **Il vaut mieux, sur le plan fiscal, être payé-e en dividendes qu'en salaires.** En France, il y a une différence de 14 points en plus de taxation sur le travail par rapport aux dividendes.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) montre qu'il manque toujours au moins 23 Mds d'euros de la maternelle à l'ESR en 2022 ! Les gouvernements n'engagent plus, depuis 1996, dans le système éducatif le même pourcentage de DIE dans le PIB.

Celui-ci est en baisse globale depuis 25 ans. En 1996 la France consacrait l'équivalent de 7,7 % de son PIB à la DIE. En 2022, elle ne consacre plus que 6,8 % – soit 0,9 % point de pourcentage en moins (Source INSEE). Les années 1995-1996 sont considérées pour beaucoup d'analystes de l'éducation comme le début de la panne de la démocratisation en France.

Si la France avait consacré en 2022 le même pourcentage de richesse du PIB qu'en 1996, elle aurait dû engager au moins 23 Mds en plus sur les budgets MEN et MESR réunis de 2022.

L'autre enseignement concerne la répartition du financement par acteurs (État, collectivités, entreprises et ménages...). La part de l'État diminue en pourcentage tandis que celles des entreprises et des ménages augmentent.

### Et pourtant vive l'impôt !

Une autre note de l'INSEE, parue en septembre 2023, montre que la redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, **améliore le niveau de vie de 57 % des personnes.**

Les impôts, taxes et cotisations sociales fiancent les retraites, les prestations sociales et les services publics, individualisables – comme l'éducation et la santé – ou collectifs, comme la défense ou la recherche. L'ensemble de ces transferts publics à travers, entre autres, les services publics d'une manière générale organisent une redistribution dite élargie. Les transferts reçus réduisent fortement les inégalités, en raison de l'ampleur des dépenses de santé et d'éducation qui sont des services publics ainsi que du ciblage des minima sociaux.

Le politiques de nos gouvernements nous enferment dans un piège antidémocratique ..., le service public devrait avoir son rôle régulateur.

**Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts.**

### 3- Convergence nationale des services publics : une initiative Europe et services publics

Conformément à la résolution adoptée lors du rassemblement de Lure, la Convergence nationale des collectifs de défense des services publics organise le 16 décembre une journée de formation/débat autour des problématiques de service public dans le cadre européen actuel. La FSU y participera en nombre. Cette initiative se tiendra le 16 décembre à la Bourse du Travail de Paris, 29 Boulevard du Temple (salle Hénaff).

### 4- L'intelligence artificielle, moins de services publics ?

Stanislas GUERINI a lancé, le 5 octobre, une expérimentation de l'intelligence artificielle (IA) au sein des SP. Mille agent·es volontaires seront équipés d'un outil utilisant l'IA pour les accompagner dans la rédaction de réponses en ligne aux avis et commentaires des usager·es. Les agent·es pourront modifier la réponse avant de l'envoyer à l'usager·e. Cette expérimentation sera élargie, d'ici fin 2023, aux agent·es de France Services dans leur accompagnement des usager·es au guichet.

Un des objectifs affichés est celui du gain de temps, d'une prétendue « efficacité » et même du renforcement du contact humain avec les usager·es.

Une attention est visiblement apportée au développement d'une stratégie souveraine en ce domaine. Ce sujet est à suivre de près tant il fait naître des inquiétudes sur l'emploi, comme sur la qualité du service rendu et qu'il est à craindre que l'IA permette d'isoler les agent·es du service public après que le numérique ait permis d'en éloigner des usager·es.

### 5- Alliance écologique et sociale AES

Les groupes de travail internes de l'AES sur le rail et sur l'eau diffuseront des documents synthétiques sur ces

sujets dans le premier semestre 2024. Un clip sur le ferroviaire est en préparation, avec une chanson qui a fait fureur à la manifestation parisienne du 13 octobre à laquelle l'AES participait.

### 6- Assemblée nationale : l'École face aux enjeux climatiques et démocratiques

Après le Sénat sur le bâti scolaire en juin 2023, l'Assemblée nationale travaille sur « l'école face aux enjeux climatiques ». Les syndicats de l'enseignement n'ont été reçus qu'à 1h30 début, et sur l'insistance de la FSU ! L'audition a montré la nécessité d'aborder la rénovation du bâti scolaire sur un temps long, et à court terme, l'adaptation des conditions de travail. La FSU a rappelé l'urgence à améliorer les conditions de travail dans les établissements scolaires.

### 7- De la COP28 au Soulèvements de la terre

Alors que le réchauffement en 2023 s'accélère dangereusement, cette COP28 aurait dû être l'occasion de relever à la hausse les ambitions de réduction des émissions de GES des différentes parties (Pays).

Mais huit ans après la COP21, le bilan de la démarche présenté à Dubaï, et l'efficacité de la démarche n'est pas validée, malgré les 200 milliards de dollars par an promis aux pays les plus pauvres et les plus impactés.

À côté de cela, la dissolution du mouvement Soulèvements de la Terre est annulée -camouflet pour Darmanin- au motif que celle-ci n'était pas proportionnée aux dégâts aux biens constatés durant leurs actions, mais le jugement apporte une forte restriction sur la désobéissance civile remettant en cause toute action forte de sensibilisation.

**Le politiques de nos gouvernements nous enferment dans un piège antidémocratique et va à la catastrophe climatique, inhérente entre-autre à la loi séparatisme remettant en cause les libertés publiques et le mouvement de contestation au combien vital pour nos modèles sociaux. Là aussi le service public devrait avoir son rôle régulateur.**



**Leur réforme c'est 7 semaines de cours en moins sur les 3 ans**

Les textes sur la classe de terminale bac pro percutent tous les niveaux

**Rassemblement académique 12 décembre 2023**



















14h30 Rectorat de Bordeaux  
11h30 AG Bourse du Travail, Bordeaux



**Faire reculer la haine et la violence de l'extrême droite :**



Les syndicats de la FSU regroupent tous les corps de métier des fonctions d'État, Territoriale et hospitalière. Tu trouveras ci-joint la liste de ses syndicats en Gironde ainsi que les secrétaires.

	SNAC-FSU	Affaires Culturelles	Patrice CAMBRA	<a href="mailto:patrice.cambra@culture.gouv.fr">patrice.cambra@culture.gouv.fr</a>
	SNASUB-FSU	Administration Scolaire Universitaire Bibliothèques	Hélène DESTREM	<a href="mailto:snasub33.fsu@gmail.com">snasub33.fsu@gmail.com</a>
	SNCS-FSU	Chercheurs scientifiques		<a href="mailto:fsu33@fsu.fr">fsu33@fsu.fr</a>
	SNE-FSU	Personnels de l'Environnement		<a href="mailto:fsu33@fsu.fr">fsu33@fsu.fr</a>
	SNEP-FSU	Éducation Physique et Sportive	Benjamin FABAS	<a href="mailto:s2-33@snepsfu.net">s2-33@snepsfu.net</a>
	SNEPAP-FSU	Personnels d'Administration Pénitentiaire	Pierre-Marie FOURNIER	<a href="mailto:pierre-marie.fournier@justice.fr">pierre-marie.fournier@justice.fr</a>
	SNES-FSU	Enseignements de Second Degré	Charlotte LAIZET Carla CHAUMEIL	<a href="mailto:s2girond@bordeaux.snes.edu">s2girond@bordeaux.snes.edu</a>
	SNESUP-FSU	Enseignement Supérieur - INSPE	Stéphanie PÉRAUD- PUIGSÉGUR	<a href="mailto:spp3@orange.fr">spp3@orange.fr</a>
	SNETAP-FSU	Enseignement agricole public	Yolaine ROUAULT	<a href="mailto:Yolainerouault33@gmail.com">Yolainerouault33@gmail.com</a>
	SNICS-FSU	Infirmières Scolaires Conseillères de Santé	Sabine DELOEIL Catherine VERDIER Céline BAURUEL	<a href="mailto:snics33.sd@gmail.com">snics33.sd@gmail.com</a>
	SNPES-PJJ-FSU	Protection Judiciaire de la Jeunesse	Anne Marie PEREZ PAPIAU	<a href="mailto:anne.marie.perez.papiou@wanadoo.fr">anne.marie.perez.papiou@wanadoo.fr</a>
	SUI-FSU-FSU	Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique	Jacques VANHUYSSSE	<a href="mailto:jvanhuysse33@gmail.com">jvanhuysse33@gmail.com</a>
	SNU TEFI Pole Emploi insertion	Personnels de Pole Emploi Personnels de l'insertion, des Services Publics ou assumant des fonctions de SP	Dominique MALON	<a href="mailto:syndicat.snu-aquitaine@pole-emploi.fr">syndicat.snu-aquitaine@pole-emploi.fr</a>
	SNUAS-FP-FSU	Assistantes sociales de la Fonction Publique	Dominique TAPAGE Valérie PARIS	<a href="mailto:aquitaine@snuasfp-fsu.org">aquitaine@snuasfp-fsu.org</a>
	SNUEP-FSU	Enseignement professionnel	Géraldine JOUSSEAUME Jérôme JOLIVET	<a href="mailto:snuempaquitaine@gmail.com">snuempaquitaine@gmail.com</a>
	SNUIPP-FSU	Enseignements du 1 <sup>er</sup> degré	Samantha FITTE Kathy SOUFFRON	<a href="mailto:snu33@snuipp.fr">snu33@snuipp.fr</a>
	SNUPDEN-FSU	Personnels de direction 2nd degré Education Nationale	Olivier LAFORGUE	<a href="mailto:olivier.laforgue2@ac-bordeaux.fr">olivier.laforgue2@ac-bordeaux.fr</a>
	SNUTER-FSU	Agents des collectivités locales, de l'Intérieur (Préfectures), des Affaires Sociales et des Finances	Yannick SEGURA	<a href="mailto:fsusnuter33@girond.fr">fsusnuter33@girond.fr</a>

